

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 22/07/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 28 juillet à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**
Mmes MM. BEUCHEF Régis, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, BOUVIER-WITTER Françoise, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DREUX-COUSIN Virginie, DURAND William, DUMAINE Chantal, Gaignon Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie,

Nombre de présents : 25 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : ALLEAUME Philippe

Nombre de votants : 30 **Absents excusés** : Mmes MM. BOULENT Daniel, DUBREUIL Benoît, DUREUIL Brigitte, HAIRIE François, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, MOREL-GILLOT Dominique

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à M. PETITJEAN), BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. JARRY), CANU Emmanuël (pouvoir à M. LEROUX Éric), EUVELINE Jacques (pouvoir à Mme BOURREE), TURCAN Philippe (pouvoir à Mme DUMAINE)

Secrétaire de séance : Mme BOURREE Marie-France

ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion de la Communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien au SyBAMA : Demande d'avis

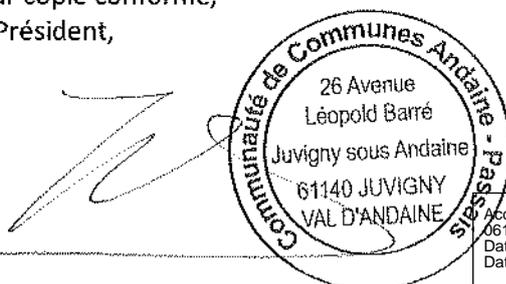
Le conseil syndical du SyBAMA réuni le 07 avril 2022 a répondu favorablement à la demande d'adhésion de la communauté de communes du Pays fertois et du Bocage carrougien.

Une délibération modificative a été approuvée par le Conseil syndical lors de la réunion du 09 juin 2022 afin de modifier la liste des communes ainsi que le nombre de délégués titulaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **EMET** un avis sur la demande d'adhésion de la communauté de communes du Pays Fertois ;
- **APPROUVE** la modification des statuts du SyBAMA du 07 juin 2022 ainsi que la délibération modificative du 09 juin 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
061-200068443-20220728-2022133-DE
Date de télétransmission : 01/08/2022
Date de réception préfecture : 01/08/2022